



Fonds Innovation

Lancement le 22 mars 2011

Un dispositif de soutien à l'innovation
en matière énergétique





Présentation



Face aux enjeux du changement climatique, à la sensibilité croissante des habitants à leur cadre de vie et grâce au Grenelle de l'Environnement, les politiques urbaines s'orientent résolument vers le développement durable. Inventer la ville durable de demain, une ville sobre en énergie et en carbone, est un enjeu majeur pour les collectivités territoriales.

Ce défi de la ville durable suppose une démarche partenariale active impliquant toutes les parties prenantes dont les élus, les professionnels de l'aménagement et de la construction que sont les Entreprises Publiques Locales (Sociétés d'économie mixte et Sociétés publiques locales) ainsi que les énergéticiens dont EDF. Pour y répondre, il est nécessaire de concevoir collectivement aujourd'hui pour demain avec l'ensemble des acteurs concernés, des démarches innovantes et prospectives en matière d'énergie et d'efficacité énergétique et d'unir les savoir-faire respectifs pour transformer les ambitions communes en actions.

En effet, **l'éco-efficacité énergétique est devenue l'un des leviers majeurs de la réduction des émissions de CO₂.** Elle associe l'optimisation de la consommation d'énergie à des productions locales non émettrices de CO₂, comme les énergies renouvelables réparties. Le groupe EDF en a fait l'axe structurant de son action.

Ce contexte, a tout naturellement conduit EDF et la Fédération nationale des EPL à unir leurs efforts pour lancer ce FONDS INNOVATION destiné à soutenir financièrement les projets les plus innovants en matière d'efficacité énergétique développés par les EPL de PACA et de contribuer ainsi, non seulement à la lutte contre les effets du changement climatique dans l'aménagement du territoire, mais également, à faire émerger la ville durable de demain, sobre en énergie et en carbone, au travers de nouvelles démarches, de nouveaux concepts, de nouveaux matériaux et process, etc.

L'objectif recherché par EDF et la Fédération des EPL est de susciter et stimuler l'innovation dans l'aménagement, la construction et la rénovation. Cette innovation permettra de construire la ville de demain et de créer en région PACA des références reproductibles en la matière avec les EPL du territoire : créer une vitrine en matière d'aménagement durable et en matière d'efficacité énergétique.

Ce Fonds Innovation s'inscrit dans le cadre du programme « Énergie Efficace en PACA » lancé par le Groupe EDF (2009/2013) pour positionner la région comme un laboratoire national d'innovations visant à réduire la croissance de la demande d'électricité, lutter contre les émissions de CO₂, diversifier les sources de production énergétique et favoriser une évolution des comportements individuels et collectifs. **Comme le FONDS INNOVATION, cet ambitieux programme permettra d'expérimenter de nouvelles démarches, offres ou solutions énergétiques sur le territoire.**



Luc L'HOSTIS

Directeur EDF
Collectivités
Méditerranée



Gaby CHARROUX

Président de la Fédération
des EPL PACA



Objet du

Fonds Innovation



Ce Fonds Innovation a pour vocation de soutenir financièrement l'innovation au travers d'une dotation de projets innovants en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables développés par les EPL de PACA.

Objet du Fonds Innovation

L'objectif du Fonds Innovation est de soutenir l'innovation en matière d'efficacité énergétique sur le territoire de PACA afin de :

- Permettre l'émergence de nouvelles technologies ou démarches qui pourront être dupliquées,
- En vérifier l'efficacité en vue de réduire la croissance de la demande d'électricité sur la péninsule PACA,
- Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

Ce Fonds Innovation a pour vocation de soutenir financièrement l'innovation au travers d'une dotation de projets innovants en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables développés par les EPL de PACA.

Ce Fonds innovation prendra la forme d'un appel à projets

Le Fonds Innovation est organisé en 4 catégories

- Construction neuve de bâtiments à usage divers
- Rénovation de bâtiments à usage divers
- Éclairage intérieur ou extérieur
- Éco-quartier

Conditions de participation au Fonds Innovation

- Être une société publique locale (SPL), société publique locale d'aménagement (SPLA) ou une société d'économie mixte (SEM), ou une filiale de SEM majoritairement ou totalement détenue par une SEM, ayant qualité de maître d'ouvrage sur le projet.
- Porter un projet ayant un volet énergétique innovant
- S'inscrire dans l'une des catégories du Fonds Innovation
- Le projet doit se situer sur le territoire de la Région PACA
- Le projet doit être en phase d'étude

Chaque EPL de PACA pourra proposer un projet dans chacune des catégories. L'appel à projets concerne les projets en phase APS (Avant Projet Sommaire) jusqu'à la phase APD (Avant Projet Détaillé).



Organisation du

Fonds Innovation

Modalités de candidature

Pour faire acte de candidature, les EPL de PACA devront fournir :

- Une fiche de candidature complétée : présentation de l'EPL, de sa stratégie en matière d'énergie, *etc.* (*cf.* annexe 1),
- Un résumé du projet proposé (une page recto maximum 21 x 29,7 et 10 lignes au minimum) mettant en exergue le caractère innovant du projet, pour la rédaction du futur Guide méthodologique EDF/Fédération des EPL (*cf.* l'annexe 2),
- Une notice d'intentions de deux pages maximum expliquant la pertinence du projet en termes d'innovation, de performance énergétique au delà des normes en vigueur, de contenu carbone bas à exemplaire et de reproductibilité (*facilité, coût, etc.*),
- Un détail technique du volet innovation en matière énergétique du projet proposé,
- Tous documents permettant d'illustrer et justifier le caractère innovant du projet sur le plan énergétique pour éclairer le choix de la commission,
- Une liste des pièces composant le dossier (*cf.* annexe 3).

Les dossiers devront être adressés à la Fédération des EPL de PACA à l'adresse mentionnée ci-dessous sous pli recommandé avec accusé de réception avant la date limite de réception des candidatures mentionnée dans la publicité.

Fédération des Entreprises Publiques Locales de la Région PACA
Fonds Innovation EDF/Fédération des EPL de PACA
À l'attention de M. VALLET
39 rue Montgrand - 13006 Marseille

Les annexes au format électronique pour la composition effective du dossier vous seront envoyées sur demande (voir contacts p.19).



Organisation du

Fonds Innovation



Sélection des bénéficiaires du Fonds Innovation

Les projets devront remplir cumulativement les caractéristiques suivantes :

Innovation :

- Réaliser le projet ou l'action pour la première fois dans le contexte proposé,
- Présenter un intérêt et une nouveauté (process, matériaux, technologie, démarche, *etc.*) au regard des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables.

Performance énergétique :

- Privilégier non seulement des seuils de consommation bas mais également une approche globale visant à favoriser des solutions performantes,
- Présenter un intérêt en terme d'efficacité du process,
- Bénéficier d'un rendement énergétique amélioré par rapport aux normes en vigueur,
- Présenter une approche en coût global (investissement + fonctionnement) mettant en évidence que les gains en terme de fonctionnement justifient le surcoût d'investissement.

Contenu carboné :

- Présenter un contenu carbone bas à exemplaire,
- Privilégier une approche bas carbone.

Reproductibilité :

- Présenter un intérêt en terme de reproductibilité : facilité, coût, *etc.*

Attention : ce volet est déterminant pour l'évaluation de la dotation financière susceptible d'être attribuée.



Commission

d'attribution



Commission d'attribution

Une commission sera constituée pour sélectionner les projets proposés par les EPL de PACA. Elle se réunira 2 fois dans l'année pour examiner les projets qui lui seront proposés : en juin et en octobre.

Au début de chaque période, une publicité auprès des EPL de PACA sera organisée via la Fédération des EPL de PACA. Elle précisera les délais de remise des dossiers et les dates des commissions d'attribution des fonds.

La Commission se réserve la possibilité de se faire appuyer d'un conseil technique ou d'un bureau d'étude, choisi d'un commun accord par les organisateurs. Elle sera co-présidée par EDF Collectivités Méditerranée et la Fédération des EPL PACA. Elle sera composée outre des organisateurs, de personnalités reconnues dans le domaine de l'architecture, de la construction, du développement durable, ainsi que de personnalités renommées des institutions publiques locales et un représentant d'EDF R&D (Recherche et Développement).

Présidents :

Monsieur Gaby CHARROUX, Président de la Fédération des EPL PACA, Maire de Martigues et Président de la Communauté d'Agglomération Ouest Étang de Berre.

Monsieur Luc L'HOSTIS, Directeur d'EDF Collectivités Méditerranée.

Au début de chaque période, une publicité auprès des EPL de PACA sera organisée *via* la Fédération des EPL de PACA. Elle précisera les délais de remise des dossiers et les dates des commissions d'attribution des fonds.



Modalités

d'attribution



Modalités d'attribution

Une analyse technique des dossiers sera proposée à la commission. Elle sera réalisée en lien étroit avec EDF Recherche et Développement. Elle sera remise et commentée à la commission avant les délibérations. La commission désignera les bénéficiaires du fonds pour chacune des 4 catégories à partir des dossiers des candidats et de l'analyse technique des dossiers. Les avis rendus par la commission sont valables dès lors qu'au moins la moitié de ses membres participe aux délibérations.

Ils seront consignés dans un procès-verbal signé par les membres présents. La commission délibèrera à la majorité simple des membres présents. En l'absence de majorité obtenue lors du vote, la commission délibèrera à nouveau jusqu'à l'obtention de la majorité simple pour sélectionner les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets.



Engagements

des bénéficiaires



Engagements des bénéficiaires du Fonds Innovation

Les EPL bénéficiaires du Fonds Innovation s'engagent à :

- 1. Permettre à EDF d'organiser une capitalisation technique (données de consommation) des projets retenus auprès des bénéficiaires du Fonds Innovation :**
 - Récupération des bilans énergétiques des projets retenus,
 - Réalisation d'un retour d'expérience avec EDF,
 - Instrumentalisation éventuelle des projets les plus ambitieux,
 - Communication dans la presse spécialisée sur l'exemplarité du process et du projet,
 - Partage de ces retours d'expériences avec l'ensemble des adhérents de l'association au travers de la Fédération des EPL de PACA, en vue de duplication ou d'amélioration de la technique et/ou de la démarche mise en oeuvre.

L'organisation de ces modalités pourra faire l'objet, si nécessaire, de la signature d'une convention spécifique entre EDF et le bénéficiaire du fonds.

- 2. Permettre à EDF et à la Fédération des EPL PACA de nourrir la création d'un guide méthodologique EDF/ Fédération des EPL PACA, des initiatives proposées dans le cadre du Fonds Innovation.**

Dans tous les cas, le bénéficiaire reste libre du choix de ses prestataires et de son/ses énergéticiens.



Dotation

financière



Dotation financière des projets retenus

Les projets retenus par la commission de sélection recevront une participation financière qui sera fonction de la reproductibilité du projet et plafonnée à 20 000 € (vingt mille euros).

Dans le cadre du Fonds Innovation, EDF contribuera à soutenir les projets innovants retenus dans la limite d'une somme maximale de 250 000 € (deux cent cinquante mille euros) pour l'année 2010 -2011.

Au vu des résultats du Fonds innovation sur 2010-2011, les organisateurs examineront la possibilité de lancer un nouvel appel à projet sur 2011-2012.

Les candidats retenus s'engagent à participer à la cérémonie qui réunira tous les bénéficiaires du Fonds Innovation, et qui sera organisée par les Organismes du Fonds Innovation.



Contacts et

Organisateurs



Les organisateurs

EDF Collectivités Méditerranée

10 place de la Joliette Atrium 10.4 BP 34103, 13567 Marseille Cedex 2

Fédération des Entreprises Publiques Locales (EPL) de la Région

Provence Alpes Côte d'Azur PACA

39 rue Montgrand - 13006 Marseille

Contacts

Pour toute question ou demande de précision, vous adresser à
EDF Direction Collectivités Territoriales Méditerranée :

Nadège Tissier

Directeur Développement Territorial EDF Méditerranée

nadege.tissier@edf.fr

06 08 72 47 74

Jean-Luc Vallet

Délégué Territorial Sud-Est Fédération des EPL PACA

jl.vallet@lesepl.fr

04 91 04 90 23

06 42 04 54 13

Les annexes au format électronique pour la composition effective du dossier vous seront envoyées sur demande (voir contacts p.19).



Nadège Tissier

*Directeur Développement Territorial EDF
Méditerranée*

nadege.tissier@edf.fr

06 08 72 47 74

Jean-Luc Vallet

*Délégué Territorial Sud-Est Fédération
des EPL PACA*

jl.vallet@lesepl.fr

04 91 04 90 23

06 42 04 54 13

